

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2019

Ordre du jour :

1. Informations du Doyen
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 03/12/2018
3. Sélection Master 1 rentrée 2020
4. Relations internationales : accord avec Düsseldorf
5. Demandes de subventions
 - Concours de plaidoirie en droit des procès
 - Certificat de spécialisation DJCE (AEJAS)
 - Concours Lombois
6. Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

Mme Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
Mme Bénédicte GIRARD, Professeur, Vice-doyen Licence Droit
M. Bruno TRESCHER, Maître de conférences, Vice-doyen filière AES
M. Daniel AEBY, représentant de la CCI Alsace Eurométropole
Mme Fabienne GERARD, Chargée de gestion administrative et financière

Membres élus :

Collège A

Mme Aude BOUVERESSE, Mme Peggy DUCOULOMBIER, M. François DUQUESNE, M. Raphaël ECKERT, M. Christophe GODLEWSKI, Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD, Mme Caroline KLEINER, Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, M. Etienne MULLER.

Collège B

M. Arnaud DURANTHON, M. Nicolas GILET, M. Patrice HILT, Mme Céline PAUTHIER, Mme Christel SIMLER.

Collège des BIATSS

M. Nicolas KELLER

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

Mme Lola KIEFER, M. Stéphane ROESZ, Mme Lina BELHAJ SAIF, M. Moïse MARTIN

MédiaDroit :

Mme Louise JUNG, M. Victor BLANLOEIL, Mme Hortense KROPP,

UNI :

M. Jean-Philippe JUNG

Personnalités extérieures :

M. Cédric LUTZ-SORG, représentant de M. Christophe DARBOIS, Bâtonnier de l'Ordre des avocats,
Mme Antonia CALDERODI-LOTZ, suppléante de M. Daniel SCHEID, représentant de la chambre
départementale des notaires du Bas-Rhin,

Mme Caroline SURMAVA, représentant M. Thierry GHERA, Président du Tribunal de Grande Instance de
Strasbourg,

Mme Danièle MAZZEGA, Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg,

M. Hervé THOMAS, représentant de la Chambre départementale des huissiers du Bas-Rhin.

Avaient donné procuration :

Membres élus :

Collège B

Mme Delphine PORCHERON à M. Patrice HILT

M. Pierre SCHAEFFER à Mme Céline PAUTHIER

Collège des BIATSS

Mme Astrid HATT à M. Nicolas KELLER

Collège des Etudiants

MédiaDroit :

Mme Salomé GSELL à Victor BLANLOEIL

M. Raphaël LAURAIN à Mme Louise JUNG

M. Olivier TRARBACH à M. Victor BLANLOEIL

Mme Emmanuelle TRAUZZOLA à Mme Louise JUNG

Etaient excusés :

Membres de droit et invités :

Membres élus :

Collège B

M. Catherine BIERENT, PRAG

M. Salim ZEIBAK, Maître de conférences

Personnalités extérieures :

M. Yann JEANNERET, représentant de l'Ordre des Experts Comptables

Etaient absents :

Membres de droit et invités :

M. Emanuel CASTELLARIN, Directeur de la Fédération de recherche

Mme Sylvie LACAULE, suppléante de Mme Martine GEMMERLE, directrice du SCD

Membres élus :

Collège A

Collège B

Collège des BIATSS :

Collège des étudiants :

Personnalités extérieures :

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, représentante du Conseil Régional d'Alsace

Mme Catherine GRAEF-ECKERT, suppléante de M. Olivier BITZ, Représentant de l'Eurométropole de Strasbourg

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants, présents ou représentés	35

Madame le Doyen, Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, ouvre la séance à 10h05.

1. Informations du doyen

- Report remise des prix

Après avoir rendu hommage aux victimes de l'attentat du 11 décembre 2018, Madame le Doyen informe les membres du conseil que la cérémonie de remise des prix initialement programmée le 12 décembre 2018, est reportée au 15 mai 2019 à 17h00.

- Arrivée de Mme Fabienne GERARD

Madame le Doyen présente Mme Fabienne GERARD à l'ensemble des membres du Conseil. En l'absence de Madame Elsa Dongois, Madame Fabienne GERARD est chargée de la gestion administrative et financière. Elle suit également les travaux de rénovation énergétique, qui entrent dans leur dernière phase et devraient se terminer en 2019.

- Inauguration du Pôle Cyberjustice

L'inauguration du Pôle Cyberjustice s'est déroulée le 16 janvier 2019. Elle a eu lieu sur l'invitation de l'Ecole Doctorale "Sciences juridiques", de la Fédération de recherche "l'Europe en mutation" et de la Faculté. Elle marquait l'ouverture du Master 2 Cyberjustice et du Diplôme Universitaire Cyberjustice. Des activités de recherche sont venues étoffer cette offre formation par la tenue de deux colloques. Les perspectives à venir sont très riches avec de nombreux partenaires, notamment le tribunal de grande instance de Strasbourg, le barreau de Strasbourg, la Chambre nationale des Huissiers de justice, le Conseil national des compagnies des experts de justice, la CEPEJ, l'IHEJ, l'ERAGE,...

- Le séminaire intensif de révision (SIR)

Le séminaire, conduit par M. GILLET, s'est tenu la semaine précédant les examens de décembre avec en moyenne 10 à 15 étudiants par groupe. 350 étudiants ont participé à ce séminaire de révision. Les étudiants inscrits en première année de licence manifestent un réel intérêt pour ce séminaire. Obligatoire pour les étudiants inscrits en "OUI-SI", il est facultatif pour les autres étudiants de L1. Cette proposition sera renouvelée au cours du second semestre.

2. Adoption du procès-verbal

- En l'absence de demandes de modification, le procès-verbal du 03/12/2018 est adopté à l'unanimité.

3. Sélection Master 1 – rentrée 2020

Ce point est présenté par M. le professeur Etienne MULLER, Vice-doyen chargé des Masters Droit. Il précise d'emblée que, la mention AES procédant déjà à la sélection en M1, seules les mentions juridiques sont ici concernées.

Il rappelle que la sélection à l'entrée du M2, actuellement pratiquée par la Faculté est dérogatoire, puisque le droit commun est actuellement la sélection à l'entrée du M1. Ce système dérogatoire fonctionne par l'adoption chaque année d'un décret qui liste l'ensemble des formations en France pour lesquelles cette sélection en M2 est possible.

Le caractère provisoire de ce régime dérogatoire oblige à envisager tôt ou tard l'alignement sur le droit commun.

La proposition de l'équipe décanale d'anticiper ce changement fait suite au constat de certaines évolutions :

- D'une part, pour un grand nombre d'étudiants, le droit commun (LMD) est aujourd'hui entré dans les mentalités.
- D'autre part, depuis quelques mois, un nombre non négligeable de Facultés de droit passent à la sélection en M1. Il paraît donc nécessaire de s'adapter à ce mouvement.

Toutefois, la Faculté de Droit souhaite entrer dans ce système seulement à partir de septembre 2020. Ce délai paraît nécessaire afin de procéder aux adaptations de maquettes éventuellement nécessaires et, surtout, d'informer les étudiants de licence afin qu'ils ne soient pas pris au dépourvu.

Madame le professeur HAGUENAU-MOIZARD demande si les capacités d'accueil votées pour le M1 permettront l'accueil d'étudiants venant d'autres universités en M2. Mme le professeur Aude BOUVERESSE demande si les capacités d'accueil pourront être dépassées à cette fin.

M. Etienne MULLER répond que le vote d'une capacité d'accueil n'empêchera pas l'accueil d'étudiants venant d'autres universités, notamment les étudiants étrangers en mobilité, et tout particulièrement au sein des parcours à forte dimension internationale. Il rappelle cependant que la capacité d'accueil fixée est déterminée par les conditions de sécurité et les conditions souhaitées par l'équipe pédagogique ; si l'accueil d'*extranei* en M2 peut conduire, de façon ponctuelle, à dépasser quelque peu la capacité d'accueil, de tels dépassement doivent demeurer proportionnés.

En tout état de cause, des étudiants *extranei* arrivant en M2 ne sauraient être accueillis en lieu et place de ceux ayant validé leur M1 car, la sélection en M1 impliquant qu'il y ait abandon de la sélection en M2, les étudiants ayant validé leur M1 ont droit à la poursuite d'études dans leur parcours.

M. le professeur Raphaël ECKERT demande s'il y aura lieu d'augmenter les capacités d'accueil. M. Etienne MULLER répond que les capacités d'accueil seront sensiblement les mêmes que celles établies à l'heure actuelle en M2. Néanmoins, l'équipe décanale sera attentive à ce que la possibilité soit conservée d'accueillir des étudiants étrangers ainsi que ceux formés dans d'autres universités ou d'autres composantes, comme Science Po Strasbourg, à condition que les dossiers des étudiants ayant suivi ces formations satisfassent aux exigences requises.

Mme Lina BELHAJ SAIF remercie la Faculté pour cette anticipation. Elle constate une petite baisse cette année de la capacité d'accueil et demande s'il faut s'attendre encore à une baisse.

M. Etienne MULLER explique que la logique d'ensemble est de conserver les capacités d'accueil et qu'il n'y a aucune volonté de les baisser de façon globale.

Madame le Doyen souligne que la capacité d'accueil globale actuelle, qu'il s'agit de conserver, est sensiblement plus importante que le nombre de diplômés en licence.

Monsieur le Bâtonnier Cédric LUTZ-SORG, représentant de Maître Christophe DARBOIS, Bâtonnier de l'Ordre des avocats, remarque qu'il s'agit de l'application du système LMD. Il demande si, avec la sélection en M1, les étudiants ayant validé leur année passeront directement en M2.

Madame le Doyen répond par l'affirmative car ces étudiants ont un droit à la poursuite d'étude.

Monsieur le Bâtonnier Cédric LUTZ-SORG souligne que pour le concours d'avocat, il fallait jusqu'à présent que les étudiants soient détenteurs d'un M1. Le Conseil national des barreaux a voté en fin d'année dernière l'exigence d'un M2 pour être en phase avec l'application du système LMD. L'entrée en vigueur de cette nouvelle exigence ne s'appliquera qu'en 2020 car il faut attendre une validation par le Ministère de l'Enseignement Supérieur. D'autre part, Monsieur le Bâtonnier Lutz-Sorg demande si les IEP étaient également masterisés.

Madame le Doyen indique qu'une réflexion est en cours.

Mme le Professeur LEBLOIS-HAPPE demande si la sélection se fera dans le cadre de la mention, car en M2, il y aura plusieurs parcours. Elle demande comment se fera l'orientation des étudiants.

M. Etienne MULLER répond qu'une réflexion est en cours à ce sujet. A priori, selon la première interprétation des textes, il faut que l'étudiant soit inscrit, dès le M1, dans une mention et dans un parcours. Si cette solution est retenue, tout étudiant inscrit en M1 dans un parcours aura le droit de continuer dans ce même parcours. Toutefois, cela n'empêchera pas l'équipe pédagogique d'autoriser l'étudiant qui souhaiterait changer de parcours de le faire, à condition qu'il remplisse les prérequis et que l'équipe pédagogique donne son accord.

M. Etienne MULLER répond qu'il faudra sans doute faire un travail mention par mention. Il faudra en outre identifier les parcours dans lesquels il y a un intérêt particulier pour la mobilité internationale.

Mme Antonia CALDERODI-LOTZ, suppléante de M. Daniel SCHEID, représentant de la Chambre départementale des notaires du Bas-Rhin, demande s'il sera toujours possible de faire plusieurs M1 et M2. Monsieur le Professeur Etienne MULLER répond qu'il ignorait jusqu'ici que cela soit une pratique fréquente pour le notariat. Il s'agit d'une question particulière à aborder avec les responsables de la mention Droit du notariat afin de voir avec eux comment répondre à un tel besoin dans ce nouveau contexte.

Une élue étudiante demande de quelle manière va être opérée la sélection.

M. Etienne MULLER explique que le procédé de sélection ne va pas changer par rapport à ce qui se pratique actuellement en M2. Chaque parcours va annoncer ses prérequis puis il y aura un examen des dossiers qui prendra en compte les résultats, mais aussi d'autres éléments dont l'importance peut varier selon les parcours (stages, mobilité ERASMUS etc.) Le vrai enjeu est d'informer correctement les étudiants de licence, tout particulièrement ceux de L2 qui devront opérer l'année prochaine les choix d'option en connaissance de cause. La réunion d'information et la journée des Masters seront donc essentielles à ce sujet.

Une élue étudiante souligne que beaucoup d'étudiants préfèrent partir en ERASMUS en L3 et demande ce que cela va impliquer.

Mme le professeur Peggy DUCOULOMBIER, Vice-doyen chargée des relations internationales, précise que si une L3 est validée en mobilité, la licence est définitivement validée. Les directeurs de parcours seront chargés de renseigner les étudiants sur les prérequis pour la sélection M1. En cas de difficultés, les étudiants peuvent se tourner vers les responsables pédagogiques des mentions pour vérifier les points à éclaircir.

M. Etienne MULLER ajoute que le dispositif, différent, de la césure, qui permet d'interrompre son cursus pendant un an pour faire par exemple une expérience de volontariat devrait être plus facile si la sélection est faite dès le M1.

Une question est également posée sur l'existence d'une double-sélection à l'entrée du M1 et du M2 en 2020-2021.

Madame le Doyen précise que des mesures transitoires seront à prévoir en 2020, année de passage à la sélection à l'entrée du M1. En effet, pour cette année de transition, les équipes pédagogiques recevront d'une part les dossiers des étudiants de L3 en vue de l'entrée en M1 et, d'autre part, les dossiers des étudiants inscrits en M1 en vue de l'entrée en M2. Cette double-sélection à titre transitoire ne concernera donc pas les mêmes étudiants.

Plusieurs étudiants s'inquiètent de l'organisation administrative de la nouvelle sélection et de l'impact des stages sur la sélection car, à ce jour, certains professionnels n'acceptent des stagiaires qu'à partir du M1. Ils s'interrogent sur le fait de savoir si les professionnels seront sensibilisés à cette nouvelle approche.

Madame le Doyen souligne que la Faculté de Droit de Strasbourg fait partie des facultés qui acceptent les stages dès la L1, ceci a forcément un aspect positif. Les équipes pédagogiques sont déjà très sensibles à l'insertion professionnelle des étudiants. Il y a déjà de très nombreuses et denses relations avec les professionnels non seulement dans le Conseil de Faculté, mais aussi hors de celui-ci, notamment grâce à l'action de M. Patrice HILT, vice-doyen en charge des relations publiques et de l'insertion professionnelle. Les professionnels seront donc sensibilisés à cette évolution.

Un étudiant demande qui sera associé à la réflexion sur les nouvelles modalités.

M. Etienne MULLER indique que la définition des prérequis relève de l'équipe pédagogique responsable de chaque parcours. Toutefois, celles-ci tiennent compte des observations qui sont formulées au sein des conseils de perfectionnement, composés d'enseignants-chercheurs, de personnels BIATSS, d'étudiants et de professionnels.

- Les membres du Conseil de faculté se prononcent en faveur de la sélection Master 1 à la rentrée 2020.

Pour : 31

Abstentions : 4

4. Relations internationales : accord avec Düsseldorf

Mme le professeur Peggy DUCOULOMBIER, Vice-doyen chargé des relations internationales indique que dans le cadre de l'accord avec Düsseldorf, des étudiants sont amenés à venir à Strasbourg dans la filière AES. Elle remercie M. Bruno TRESCHER, Maître de conférences et Vice-doyen de la filière AES et M. le professeur François DUQUESNE d'avoir réfléchi ensemble aux cours qui pouvaient être ouverts à ces étudiants. C'est une très belle opportunité que M. LAFAIX, responsable d'ERASMUS, a soutenue. Ce dernier a œuvré à la mise en ligne des informations sur le site Internet. Les étudiants de Strasbourg pourront également trouver sur le site de Düsseldorf les cours qu'ils pourront suivre sur place.

Madame le Doyen précise que cet accord se situe dans le prolongement de l'entretien que la Faculté avait eu en juin 2018, en présence de Madame le Professeur Catherine HAGUENAU-MOIZARD et de la Vice-Présidente en charge de la recherche de l'Université de Düsseldorf. Il s'agit de développer la mobilité internationale pour les étudiants et notamment pour les étudiants inscrits dans la mention AES.

Mme Lina BELHAJ SAIF souligne que les étudiants sont très heureux de cette initiative et remercie la Faculté pour le travail.

Mme le professeur HAGUENAU-MOIZARD demande si les cours dispensés en anglais permettent donc à des étudiants qui font de l'anglais de partir à Düsseldorf.

Mme Peggy DUCOULOMBIER indique que si la liste des cours ouverts aux étudiants en mobilité contient des cours en anglais, ils pourront être suivis dès lors que l'étudiant répond aux exigences linguistiques du partenaire. C'est déjà le cas sur les destinations espagnole et italienne. Les étudiants doivent alors maîtriser deux langues.

- Les membres du Conseil de faculté se prononcent à l'unanimité en faveur de l'accord avec Düsseldorf.

5. Demandes de subventions

- **Concours de plaidoirie en droit des procès**

Le Centre de Recherche et de Documentation Européennes et Internationales (CRDEI) de l'Université de Bordeaux organise en 2019, la 10^{ème} édition du concours de plaidoirie en droit des procès. Il s'agit d'un procès simulé en droit de l'Union européenne.

La faculté de Droit de Strasbourg est très attachée à ce que les étudiants puissent participer à ce genre de manifestations.

Mme le professeur Aude BOUVERESSE précise que c'est la 1^{ère} année que les étudiants strasbourgeois souhaitent y participer.

Madame le Doyen souligne que les étudiants ont sollicité des subventions à l'extérieur et qu'on ne peut que les féliciter de cette démarche. Mme Aude BOUVERESSE ajoute que ces étudiants, redoutant que les centres de recherche ne puissent pas prendre en charge leur financement, ont cherché d'autres subventions.

Une subvention de 450 euros est demandée à la Faculté pour couvrir une partie des frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement.

Il est proposé au Conseil de Faculté de voter une subvention de 450,00 euros qui sera versée directement à l'université de Bordeaux.

- Les membres du Conseil de faculté se prononcent à l'unanimité en faveur de l'attribution de la subvention de 450,00 euros.

- **Certificat de spécialisation DJCE (AEJAS)**

L'Association des étudiants juristes d'affaires de Strasbourg (AEJAS) sollicite une subvention de 1600€ pour aider les 31 étudiants DJCE à financer leurs frais engendrés par leur séjour à Montpellier en juin 2019 dans le cadre d'un complément d'enseignement généraliste en droit des affaires dans le but d'obtenir un certificat de spécialisation.

Madame le Doyen annonce que cette demande de subvention concerne le certificat de spécialisation DJCE.

Cette formation unique permet aux étudiants d'obtenir 3 diplômes en un même cursus : un Master 2 en Droit des affaires, un diplôme universitaire (DJCE) et un certificat de spécialisation.

Un montant d'un peu plus 50€ par étudiant est demandé, soit 1 600 €.

Il est proposé au Conseil de Faculté de voter une subvention de 1600,00 € euros attribuée à l'AEJAS.

- Les membres du Conseil de faculté se prononcent à l'unanimité en faveur de l'attribution de la subvention de 1600,00 euros.

- **Concours Lombois**

Chaque année une équipe d'étudiants du M2 Droit pénal et sciences criminelles participe au concours Lombois. Le prochain aura lieu en mars 2019 à Poitiers.

Mme LEBLOIS-HAPPE précise que ce concours de droit pénal international est assez prestigieux.

Cette année, l'équipe qui représentera l'Université de Strasbourg est composée de 2 étudiantes du M2 Droit pénal et sciences criminelles et d'une étudiante du M1 Droit international, accompagnée par un jeune docteur.

Une subvention de 500 euros est demandée pour couvrir une partie des frais de transport et d'inscription.

Il est proposé au Conseil de Faculté de voter une subvention de 500,00 €uros attribuée à l'Association des étudiants du Master 2 Droit pénal et sciences criminelles.

Madame le Doyen précise, après examen du budget de la Faculté avec Madame Gérard, que cette demande peut bénéficier d'une suite positive.

Il est proposé au Conseil de Faculté de voter une subvention de 500,00 €uros attribuée à l'Association des étudiants du M2 Droit pénal et sciences criminelles.

- Les membres du Conseil de faculté se prononcent à l'unanimité en faveur de l'attribution de la subvention de 500,00 euros.

6. Divers

- Journée "Promotion de la confiance en soi"

La Faculté réitère la journée "Promotion de la confiance en soi". La dernière avait reçu un accueil favorable de la part des étudiants. Elle est organisée en partenariat avec le SUMPS et notamment avec le Docteur Aude ROCHOUX. Cette année, la journée se déroulera le 06 mars 2019 de 11h à 15h. Trois infirmières seront présentes. Des salles dédiées seront mises à disposition dans la Faculté pour recevoir les étudiants qui souhaiteraient l'être. Par ailleurs, un étudiant-correspondant de la médecine préventive assurera l'accueil au rez-de-chaussée et orientera les étudiants.

- Fête du droit

La Faculté de Droit organisera La fête du droit la semaine du 18 mars 2019. Le thème retenu est celui du sport. M. le Doyen Christian MESTRE, Président de l'Association sportive de l'université de Strasbourg, a accepté d'organiser cet évènement. Madame le Doyen l'en remercie. Ce sera un évènement scientifique avec des tables rondes qui devraient avoir pour thème le dopage dans la sphère professionnelle ou semi-professionnelle, ainsi que la réglementation des paris en ligne.

Cette fête sera assortie par une épreuve sportive qui se tiendra dans le hall de la Faculté. Elle a été pensée avec l'association sportive de l'Université. A cet effet, il sera installé des rameurs et des vélos

d'appartement qui permettront aux étudiants de participer à un concours. Des dispositions seront prises pour les étudiants à mobilité réduite. L'idée est qu'un étudiant lauréat de Strasbourg participe à la dernière journée de la Fête du droit qui se tiendra cette année à Chambéry. La faculté de droit prendra en charge les frais financiers du déplacement de l'étudiant lauréat.

- Journées universitaires

M. Patrice HILT, vice-doyen en charge des relations publiques et de l'insertion professionnelle, informe que les journées universitaires se dérouleront le jeudi 31 janvier et le vendredi 1^{er} février 2019 au parc des Expositions du Wacken. Dans un premier temps l'Université ne souhaitait pas les reporter à cause des travaux du Wacken, mais comme ces derniers ont pris du retard, l'organisation a finalement été possible.

- Journées des Masters

M. Patrice HILT indique qu'une journée des Masters 1 et 2 est organisée le mardi 26 mars dans le hall de la Faculté. En ce qui concerne la Faculté de droit, elle se tiendra dans le Hall de la Faculté. Contrairement aux précédentes éditions qui se tenaient sur une demi-journée, celle du 26 mars aura lieu toute la journée de 10h à 17h, et permettra notamment de communiquer sur la sélection en M1.

- Journée Portes ouvertes

M. Patrice HILT annonce que la Journée Portes ouvertes de la Faculté de droit aura lieu le samedi 9 mars 2019 de 10h à 16h.

- Restructuration Profession Huissiers de Justice

Maître Hervé THOMAS, représentant de la Chambre départementale des Huissiers du Bas-Rhin, annonce que la profession d'huissier de justice est actuellement en profonde mutation compte tenu de l'Ordonnance 2016-728 du 2 juin 2016 relative au statut de Commissaire de Justice.

La fusion des deux professions de Commissaire-Priseur Judiciaire et d'Huissier de Justice est en cours. Le 01/01/2019 la Chambre Nationale des Commissaires de Justice dont les membres ont été élus en novembre dernier, a pris ses fonctions. Le 01/07/2022 le processus sera achevé et les professions d'Huissier de Justice et de Commissaire-Priseur Judiciaire disparaîtront.

En 2018 dans la perspective de cette nouvelle profession, la formation a également été réformée par la création de l'Institut National de formation des Huissiers de Justice (INHJ) dont la rentrée solennelle s'est faite le 26/10/2018. Toutes les informations utiles aux candidats (*) sont données sur le site : <https://inhj.fr>

La formation est dispensée en parallèle avec le stage obligatoire de deux ans (en contrat de travail classique : CDD), prévu par le chapitre 2 du décret 75-770 du 14/08/1975.

A l'issue du stage et de la formation, les candidats peuvent se présenter à l'examen professionnel prévu par le chapitre 3 du même décret.

- Double-master franco-allemand

Mme le professeur HAGUENAU-MOIZARD indique qu'une réunion d'information pour les étudiants en L3 est organisée le 22 mars 2019 à 17h avec l'Université de Fribourg, en présence de Monsieur le Professeur Matthias JESTAEDT relative au double diplôme Strasbourg/Fribourg.

Madame le Doyen la remercie pour cette information qui montre le dynamisme de ce cursus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h06.

Le Doyen,

Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU



Dates des prochains Conseils de faculté (ajustements possibles) :

- 4 mars 2019
- 29 avril 2019
- 17 juin 2019